

Politique jeunesse : conventions avec deux associations (CRIJ et CRAJEP)

Le président Jean Louis Destans va signer des conventions "jeunesse" avec deux associations régionales, le Centre régional information jeunesse (CRIJ) et le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP).

Le Département a réalisé depuis 2009 un état des lieux des actions et projets en direction de la jeunesse dans l'Eure, avec ses partenaires habituels. Le travail s'est poursuivi par la co-écriture d'une **charte d'intention posant les valeurs de l'éducation populaire au service d'une politique jeunesse**. L'objectif est d'impulser une dynamique jeunesse et associative au service de l'éducation à la citoyenneté des jeunes et de valoriser l'action des associations dans les territoires.

La refonte des conventions est en cours. Deux d'entre elles ont été examinées par la commission permanente de juin 2011, celles du CRIJ et du CRAJEP.

La politique du Département en faveur de la jeunesse

Le Département de l'Eure, avec une population jeune représentant plus d'1/4 de sa population, accompagne, depuis déjà plusieurs années, la structuration du territoire tant en matière d'équipements que d'animations. Cette politique volontariste se concrétise également par le soutien et l'impulsion de différentes expérimentations favorisant la cohésion sociale et l'égalité des chances.

1 – Centre régional information jeunesse (CRIJ)

Le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) exerce trois grandes missions : l'accueil des jeunes, la production de documentation régionale et l'accompagnement du réseau des Points et Bureaux.

L'action du CRIJ dans le département de l'Eure s'organise selon trois axes :

- **le Mobil'Infos Eure** : un animateur doté d'un véhicule léger pour apporter l'information dans les zones non couvertes par les Points Information Jeunesse et les Bureaux Information Jeunesse.
- **le Pôle ressources numériques** : un matériel et des formations pour l'apprentissage des techniques numériques à la disposition des structures du réseau et des associations locales.
- **Mise en réseau des acteurs** au service des projets jeunesse sur le territoire

Le Département accorde une subvention de 58 000 € pour 2011.

2 – Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)

Le CRAJEP, association d'éducation populaire, agit pour et avec les enfants, les jeunes et les adultes. Les trois axes principaux de son action :

- **l'information** auprès des acteurs et publics concernés par la thématique jeunesse,
- **la recherche** en sa qualité de « pôle recherche développement et expérimentation »,
- **la mise à disposition de son expertise** et de ses réseaux de personnes qualifiées pour mener à bien des projets spécifiques jeunesse sur sollicitation du Département.

Le Département lui accorde une subvention de 30 000 € pour 2011.